

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marc Bard	Numéro de permis 2020087	Date d'inspection Le 07 juin 2022	
Nom de l'établissement Petite École Marika		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement avant la fin de la prématernelle en juin.
La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.
Les enfants et les éducatrices ont fait de la peinture pour préparer le décor de leur graduation de prématernelle.

Ceux-ci ont aussi eu une pratique de feu dans le matin et ont eu une discussion sur les émotions suite à cet exercice.
Le permis pourra être renouvelé lorsque nous aurons reçu la demande de renouvellement. Celle-ci sera envoyée sous peu suite à notre discussion.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 juin 2022

Date

original signé par
Nicole Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 juin 2022

Date